



Licenciement suite à contestation d'avertissement

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **19:19**

Bonjour,
J'ai reçu une lettre d'avertissement pour avoir pris un congé paternité pris sans avoir envoyé de lettre recommandée (je ne le savais pas, et personne ne me l'avais dit!)
bref, j'ai répondu (proprement) demandant un entretien...que je n'ai pas eu.
j'ai, en revanche, reçu une lettre de licenciement qui me convoque dans 2 jours à un entretien...et je n'en sais pas plus!
Que faire???

Par **Cornil**, le **24/04/2011** à **17:29**

Bonsoir "cerveaux"
Tu n'as pas reçu une "lettre de licenciement", mais une lettre de convocation à entretien préalable pour éventuel licenciement. Nuance!
Sans savoir les suites à cet entretien préalable, impossible de te dire quoi faire immédiatement.
Si l'employeur te licencie finalement pour le même motif ayant déjà donné lieu à avertissement, cette décision serait sûrement retoquée comme abusive par la justice.
Mais pour cela, il faut attendre de voir les motifs invoqués, qui peuvent être autres.
Fais-toi assister au cours de l'entretien préalable (tout salarié si existence de représentants du personnels, ou sinon conseiller extérieur sur liste disponible en mairie), c'est tout ce que je peux te donner comme avis pour l'instant.
Bon courage et bonne chance.

Par **CERVEAUX**, le **24/04/2011** à **17:36**

La question à avancé un peu :

http://www.legavox.fr/forum/licenciement/travail/salarie/licenciement-suite-contestation-avertissement_27679_1.htm

Par **Cornil**, le **24/04/2011** à **19:31**

Bonsoir cerveaux
Je ne vois pas en quoi cet échange sur un autre forum ajoute quoi que ce soit à ce que je t'ai écrit.
Je n'ai pas évoqué la question d'une mise à pied conservatoire notifiée dans la lettre de convocation à entretien préalable , d'abord parce que tu ne l'as pas évoquée, et que je pensais que tu l'aurais fait le cas échéant - ensuite parce que cette hypothèse m'apparaissait tout à fait irréaliste en l'état de ce que tu me disais.